

# SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Présents : Bruno CIOÉ, Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD

Secrétaire : Maryse NICOD

## ONF

### • **Affouages et coupes**

L'ONF a fait parvenir des projets de délibérations concernant la parcelle 27 pour la mise à l'affouage et pour l'assiette des coupes pour l'année 2018. Le Conseil Municipal fixe le tarif à 60.00 € la part. Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2018 et le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2018

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

**Accepte** que la parcelle 27 soit mise à l'affouage

**Accepte** l'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018

**Fixe** le tarif à 60.00 € la part de l'affouage

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre des délibérations concernant :

### • Rapport de la CLECT

Un rapport de la CLECT relatif aux Attributions de Compensation en 2017 suite à l'option réalisée fin 2016 d'assujettissement à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Il convient d'approuver le rapport et la méthode retenue par le Conseil Communautaire

### • GEMAPI

Vu la loi le NOTRe, il convient de donner la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la Communauté de Communes Petite Montagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette nouvelle compétence oblige la Communauté de Communes Petite Montagne à mettre à jour ses statuts.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité :

**Décide** d'approuver le rapport de la CLECT relatif aux Attributions de Compensation en 2017 suite à l'option réalisée fin 2016 d'assujettissement à la Fiscalité Professionnelle Unique.

**Décide** d'approuver la méthode relative aux Attributions de Compensation en 2017 suite à l'option réalisée fin 2016 d'assujettissement à la Fiscalité Professionnelle Unique

**Décide** la mise à jour – Missions relatives au grand cycle de l'eau définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement ne relevant pas de GEMAPI

**Décide** la mise à jour – Mise en place d'actions et animations de rayonnement communautaire

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## Dissolution du SMISA

Suite à la nouvelle compétence prise par la Communauté de Communes Petite Montagne, il convient de dissoudre le SMISA (Syndicat Mixte Interdépartementale du Suran et de ses Affluents). Ce Syndicat sera dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

**Accepte** la dissolution du SMISA

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

## Séance de travail sur le projet d'aménagement du « centre bourg »

Monsieur le Maire présente la synthèse des études et des pistes envisagées. Suite au choix du Conseil Municipal, des devis vont être demandés.

## QUESTIONS DIVERSES

Le SIDEC a fait parvenir un devis à la Mairie pour deux points d'éclairage public, rue de la Chapelle et Route de St Julien pour un montant de 2392.02 € TTC. Après étude, le conseil municipal ne retient pas ce devis et seul un éclairage public sera installé Route de St Julien.

**Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25**